

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE COSSAYE  
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
SEANCE DU 25 MARS 2024 A 19 HEURES 00**

---

**Nombre de Membres :**

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	12
. Qui ont pris part à la délibération	14

L'an deux mil vingt quatre, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Eric VENUAT, Maire.

**Présents** : M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. GILBERT Hervé, M. GILBERT Michel, M. NAUX Louis, M. VAJDIC Laurent, M. VASSART Numa, Mme DUFRESNE Florence, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent., CHARTIER Alain, LAUDE Henry

**Absente** : Mme BROCHIER Jeannine

**Absents excusés** : M. LION Bernard, absent, a donné procuration à M. GILBERT Michel  
M. TICHOUX Thomas, absent, a donné procuration à M. VENUAT Eric

**Secrétaire de séance** : VASSART Numa

**Date de la convocation** : le 18 mars 2024

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération :****Pont des Cornats**

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, M. le Maire est allé prendre des photos de l'ouvrage qui sont présentées à l'assemblée.

Il explique que, concernant les subventions, l'étude seule (entre 20 et 40 000 €) ne peut faire l'objet de subventionnement, elle doit être suivie de travaux ou de démolition et reconstruction (60 %).

M. le Maire propose une réunion avec M. le Secrétaire général de la Préfecture pour voir si une subvention pourrait être obtenue à titre dérogatoire uniquement pour la démolition, l'association du Pont des Cornats ayant de nouveau relancé la DDT dernièrement.

Le conseil municipal, après délibération, accepte, la proposition du maire.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,



Eric VENUAT